BULLETIN INFOACTION

COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Spring 2000
Volume 6, no. 1

A Word from the Commissioner -1-

In Motion... From Coast to Coast -2-

Once Upon a Time... in Summerside -3-

You Answered Our Questions -4-

Files of the Day -5-

The Complaint: A Tool for Change -7-

On the Ground and in the Air -8-

When You Were Three Years Old -9-

Some Final Words -10-

A Word from the Commissioner

Last December I asked for ideas, suggestions and comments from readers of INFOACTION by means of a questionnaire. As I stated, the Office of the Commissioner is currently considering ways to improve all of its communications with Canadians. INFOACTION is an integral part of this process.

Many of you responded to the invitation. We have analyzed your responses and found in them a gold mine of excellent ideas. You will no doubt notice that the current issue, while not altering its appearance, has undergone some changes for the better. We have taken some of your comments and suggestions into account. Insofar as possible, and as the resources available allow, we will try to meet your expectations.

On behalf of the Office of the Commissioner I wish to thank you sincerely for responding so thoughtfully. It is a sign that you really want INFOACTION to be a part of your reading. It will continue to appear regularly, along with the four seasons. We hope you find this Spring 2000 issue useful and invite you to contact us again. The Office of the Commissioner's team needs you.

Dyane Adam

IN MOTION... FROM COAST TO COAST

The Commissioner of Official Languages, Dyane Adam, attaches the utmost importance to teamwork in her effort to fulfil her mandate as effectively as possible.

In her view, Canadians are all part of the extended team that supports her in carrying out her mandate. Accordingly, to start the first phase of her seven-year term, she undertook a round of cross-Canada consultations.

From the Atlantic to the Pacific, this round affords her the opportunity to meet with associations, individuals from all sectors of Canadian society, young and old, representatives of the media, etc.

First of all Dr. Adam wants to consult the persons she is meeting on the directions the Office of the Commissioner is adopting with regard to the organization's mission and basic values. She also wants to inform them of her concerns regarding the approach and the working methods the Office should adopt.

As well, the Commissioner would like Canadians to share with her their analysis of the principal official languages issues. Finally, she will discuss the Commissioner's annual report, based on a discussion paper prepared for this purpose.

This cross-Canada tour, organized in close cooperation with the Commissioner's five regional representatives, has already proven to be a highly rewarding exercise.

INFOACTION will keep you posted ... from coast to coast.

Regional Offices

Office of the Commissioner of Official Languages

Atlantic Region
Heritage Court, Suite 410
95 Foundry Street
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7
Tel.: (506) 851-7047
1 800 561-7109

Quebec Region
2021 Union Avenue, Suite 805
Montreal, Quebec
H4Z 2S9
Tel.: (514) 283-4996
1 800 363-0628

Ontario Region
438 University Avenue, Suite 1410
P.O. Box 109
Toronto, Ontario
M5G 2K8
Tel.: (416) 973-1903
1 800 387-0635

Manitoba and **Saskatchewan** Region
Centre-Ville Building,
Suite 200
131 Provencher Boulevard
Winnipeg, Manitoba
R2H 0G2
Tel.: (204) 983-2111
1 800 665-8731

Alberta, B.C., N.W.T. and **Yukon** Region
10055, 106th Street,
Suite 620
Edmonton, Alberta
T5J 2Y2
Tel.: (780) 495-3111
1 800 661-3642

Note: The **Nunavut** territory is served by Headquarters.

ONCE UPON A TIME ... IN SUMMERSIDE
A true story!

If you heard them tell of the odyssey that took them from their kitchen in Summerside, Prince Edward Island, to the Supreme Court of Canada, you would call it a tall tale. Not at all; it is a true story and one worth hearing!

It was covered by all the media, on January 13, 2000, and in the days that followed. On that memorable day, the Supreme Court handed down its ruling: Summerside would have its French-language school. Acadian pupils in this lovely Prince Edward Island town will no longer have to travel two hours by bus every day to get to school.

More than anyone else in Canada, two parents were so thrilled they could not believe their eyes or their ears. Noëlla Arsenault-Cameron and Madeleine Costa-Petitpas, along with the Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard, hailed the victory. A unanimous decision of the Supreme Court of Canada, signed by Mr. Justice Major and Mr. Justice Bastarache, ruled in favour of the French-speaking parents of the Summerside region who have been calling for a French-language school since 1982.

INFOACTION wanted to know why these two parents embarked on an adventure that has lasted eight years and is still not over. What has kept them going? The following are some excerpts from a conversation we had with them.

Noëlla is an Acadian from Prince Edward Island and Madeleine a Franco-Ontarian from Kapuskasing. Both very much wanted to pass on to their children the rich heritage of their French language and culture. Was this possible when there was no French-language school nearby? They were reminded every day of the fragility of their heritage, and time was passing.

So for the sake of their children and grandchildren, they both accepted the invitation of the Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard to embark on a mission that turned out to be longer and more complex than they imagined. Bear in mind that both of these parents had full-time jobs.

Noëlla and Madeleine fought so their children could have the choice to be educated in their mother tongue. At first they did not know that this choice existed. "But it is there, the choice", Noëlla told us. "I knew hardly anything about the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Once I knew about this fundamental right, nothing was going to stop me. I did not have the right not to give my children the right to education in their mother tongue." And so the odyssey began. It involved hundreds of meetings, interminable hours of reading, long periods of waiting, victories and defeats, but the plan to fight for a fundamental right never faltered.

From left to right: Pierre Foucher, Christian Michaud, Noëlla Arsenault-Cameron, Paul Rouleau, Madeleine Costa-Petitpas, Daniel Mathieu, Robert McConnell, Richard Taylor

"We could not give up. It was impossible", said Madeleine. "One word gave me strength and motivation. I repeated it continually: INEVITABLE. That word was magical to me. Victory was inevitable because it would be the fruit of a right guaranteed by the *Charter*."

What they take away as a fundamental lesson is the strength that parents have when they know their rights. The more they became involved in this battle at various levels of the legal system, the more they realized that their efforts were aimed not at creating a new right but rather at ensuring respect for a right that already existed, a tool that belonged to them. Noëlla and Madeleine say that they developed confidence in and great respect for the justice system.

To be sure, there were difficult times. They have not forgotten them but much prefer to share what they consider the essential lesson. Strangers often come up to them on the street and say, "Thank you, your victory is for us and for the whole country." That is the image they had in mind when they crossed the threshold of the Supreme Court of Canada in Ottawa. There they felt that their adventure had implications well beyond their children's education. They realized that their struggle, and especially their victory, was everyone's.

"And here we are again!" Madeleine exclaims. The champagne and celebrations quickly gave way to serious meetings. Strongly supported by the Fédération des parents, Noëlla and Madeleine have started to pursue their dream: the establishment of a school and several community learning centres. Everything remains to be done! The reality is a long way from the dream.

When Noëlla and Madeleine become grandmothers, their grandchildren will speak to them in French, and little children all across Canada will be able to do the same because of what they started ... once upon a time in Summerside.

You Answered Our Questions

Many readers completed the questionnaire that accompanied INFOACTION in December 1999. The following are some excerpts from the responses received. Unfortunately, we cannot publish all of them.

The layout and content of last December's INFOACTION make it much easier to read. Articles are shorter. Very interesting. Keep it up!

A reader from New Brunswick

Why not a "Readers' opinion" page in INFOACTION?

A reader from Nova Scotia

Too many problems when talking about the official languages. Are there any successes? INFOACTION rarely publishes "success stories," especially when they have taken place in federal departments.

A reader from Ontario

Many Canadians are not even aware of the existence of the *Official Languages Act*. The Office of the Commissioner should provide us with better information by publicizing the Act via the major media and, especially, the Internet.

A reader from Alberta

INFOACTION is a relevant publication that covers all official languages issues well.

A reader from New Brunswick

Explain some complaint cases to us and describe how the process works. It is not clear to most of your readers.

A reader from Quebec

Why not a youth column in INFOACTION and a column on the Internet? When officers visit the regions they should meet with senior citizens clubs.

A reader from Saskatchewan

INFOACTION would probably be published more often if it became a newsletter from the Commissioner.

A reader from British Columbia

INFOACTION publishes too few articles dealing with English Quebecers.

A reader from Quebec

Can a complaint to the Commissioner really change anything? Give us some examples.

A reader from Ontario

Do you not think that the Office of the Commissioner should have more of a presence on television and radio? You use community radio stations very little.

A reader from Prince Edward Island

INFOACTION should use simpler and less bureaucratic language.

A reader from Ontario

Please do some publicity to advertise your Internet site, a good way to speak to a large number of Canadians.

A reader from Manitoba

I really liked the last issue of INFOACTION, especially the interview with Dyane Adam. From reading the article, I have a better understanding of her role and know her objectives.

A reader from Ontario

I like the way the Office of the Commissioner treats its clients. For example, they thank you in writing when you make a complaint.

A reader from Manitoba

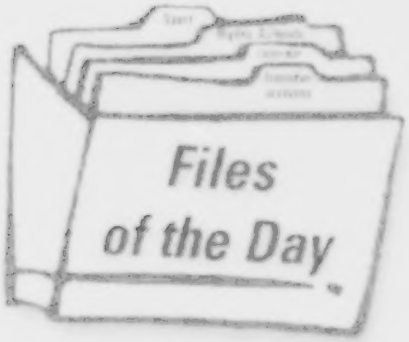

On the agenda of the Office of the Commissioner there is one issue that has priority: the Internet. In August 1999, Dyane Adam published a special study entitled *The Government of Canada and French on the Internet*. This study was an urgent appeal to the federal government for immediate action to make up for lost time and develop a critical mass of content and services in French on the Internet.

To the Commissioner's delight, the government responded favourably to the study. Dr. Adam was gratified to find that the government is committed to developing a coherent action plan including deadlines and mechanisms for follow-up and regular reporting on the progress achieved. Without any doubt, the government's determination will increase French-language content and services. In this regard, the Commissioner has stated that "the development of the Information Highway in Canada must include respect for the two official languages, in terms of both communications between the federal government and Canadian citizens on the Internet and government policies to increase Internet content."

Dr. Adam will closely monitor the implementation of the government's commitments. She invites members of the public, especially readers of INFOACTION, to share with her their comments and suggestions on the issue of French on the Internet through the Office of the Commissioner's Web site: www.ocol-clo.gc.ca

Major transformations have taken place in government in recent years. In the federal administration, devolution, restructuring of departments and programs, privatization, budget cuts and other measures designed to modernize and rationalize the provision of service to Canadians have profoundly altered the administration of official languages.

In January 1999, a task force created by the Treasury Board to follow up on the Office of the Commissioner's study tabled its report on the major transformations throughout the federal administration.

The Fontaine Task Force recommended that the government establish partnerships, with the official language minority communities, in the form of pilot projects, to provide certain services.

Some federal departments have, in fact, concluded agreements with community organizations. Several of these agreements have to do with economic development and labour market development.

What conditions must be fulfilled, when the delivery of a government program or service is delegated to the communities, to ensure respect for the *Official Languages Act*? Under what conditions do the new modes of delivery encourage the development of the communities?

In the months ahead, the Office of the Commissioner will conduct a large-scale study to determine exactly that.

Publications Mail Agreement Number 1462652

The official language minority communities have made significant gains in the field of education. What does the current situation look like and what are the trends? How can the communities ensure their future?

Those are two questions that the Office of the Commissioner of Official Languages is trying to answer at the start of the millennium. To do so, Dr. Adam has retained the services of Angéline Martel, a specialist who has published many studies and is conducting important scientific research.

The study will chiefly concern the implementation of section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in the schools of the French-speaking minorities. This section deals specifically with the right to instruction in French. Court decisions, including three by the Supreme Court of Canada, have affirmed the right of the minority communities to enhance their vitality by establishing and managing French-language schools. Has section 23 produced the desired results? The ongoing study will attempt to answer this difficult question.

Ms. Martel will also look at the situation of the rights holders; i.e., children with at least one parent whose mother tongue is French. Some data indicate that the number of eligible pupils is steadily dropping. However, the implementation of section 23 has led to a slower decline in recent years and to an increase in the number of French-language schools.

Finally, the study will identify ways to achieve the objectives of section 23 in order to ensure the vitality of the official language communities.

INFOACTION will inform you of the findings of this important study.

We know the place that high performance sport has in the lives of Canadians. Over the years parents, athletes, coaches, sports associations, and politicians have asked questions about the role of the official languages in the world of high performance sport.

In 1998, a parliamentary subcommittee published a study on sport in Canada dealing mainly with the funding of high performance sport. Some members of Parliament, however, criticized the scarcity of services available for French-speaking athletes. They also expressed concern about the slim chances that such athletes have of being chosen to represent Canada on various national teams. Accordingly, two MPs asked the Commissioner to investigate whether French-speaking athletes have the same opportunities to train in the language of their choice as their English-speaking colleagues. This is a broad-ranging and complex question.

It should be noted that the sports associations that administer training and development programs for high performance athletes are non-profit organizations and, as such, are not subject to the *Official Languages Act*. However, the federal government provides them with funding through Sport Canada, which is part of the Department of Canadian Heritage. These associations have made a commitment to providing services to athletes in both official languages.

In September 1999, the Office of the Commissioner therefore began a special study on the official languages in the entire system that supports high performance sport in Canada.

The study is making good progress. Officers from the Office of the Commissioner have undertaken a rigorous review of various documents concerning the structure of high performance sport associations. They are inquiring into the status of the official languages in the various games in which Canada participates and analyzing the concerns expressed at public hearings held by the parliamentary subcommittee on sport. Finally, the officers in

(continued on page 8)

Our readers have asked us for examples of complaints filed with the Office of the Commissioner of Official Languages that have produced fruitful results. Without revealing the identity of those who have informed the Commissioner of certain situations deemed in violation of the Official Languages Act, *the following three cases illustrate how the complaint is a tool for change.*

An Anglophone in Quebec improves a situation

THE FACTS:
In February 1999, an English-speaking client in Terrebonne went to the postal counter in a local pharmacy. He was unable to obtain service in the official language of his choice, English, and filed a complaint with the Office of the Commissioner, which investigated Canada Post Corporation. The Corporation's retail sales representative met with the persons in charge of the postal counter in question and reminded them of the linguistic obligations set out in their contract.

RESULT:
Thanks to this complaint, service to the public is now available in both English and French at the Terrebonne postal counter. A spot check by the Office of the Commissioner verified this.

Security in the language of one's choice

THE FACTS:
In June 1999, a traveller approached a kiosk in the security inspection area of Edmonton International Airport. He greeted the employee at the counter in French and was answered in English: "Ten dollars, please." The traveller made a complaint to the Office of the Commissioner in Edmonton. During the investigation that ensued, an officer of the Office of the Commissioner met with the client service manager to discuss the situation. Following this meeting, the manager reminded Protect Security Services of its linguistic responsibilities.

RESULT:
The airport administration took firm measures to ensure that the *Official Languages Act* is duly respected, and the security firm put corrective measures in place to ensure the availability of services in English and in French at all times at Edmonton International Airport. After several checks, the Office of the Commissioner confirmed that such services are available in both languages.

Yes, children have language rights

THE FACTS:
Last year, some students at École Émilie-Tremblay in Whitehorse participated in French in the Canada Post Corporation "Stampin' the Future" contest. The seven semifinalists from this French-language school received a letter of congratulation from the corporation in English only. A complaint was therefore made to the Office of the Commissioner. After an investigation, it was found that an error had in fact been made in sending the letters.

RESULT:
Canada Post Corporation sent a letter of congratulation in French to the semifinalists in Whitehorse and changed the entry form for various contests to include a box asking participants to specify their official language preference.

ON THE GROUND

AND IN THE AIR

On February 17, 2000, the Minister of Transport, David Collenette, tabled a bill to regulate Air Canada's virtual monopoly in the airline industry. This bill is intended to clarify the obligations of Air Canada, its affiliates and regional carriers with regard to application of the *Official Languages Act*.

The Commissioner expressed great satisfaction with the Minister of Transport's intention to make Air Canada's regional carriers subject to the *Official Languages Act*.

In the past five years, the Office of the Commissioner has received over 900 complaints against Air Canada and its regional carriers. Thus it is easy to understand Dr. Adam's insistence on measures to rectify the situation.

Chief Editor: **Lyne Ducharme**
Writer: **Monique Cousineau**
English Text Editing: **Colin Morton**
French Text Editing: **Henriette Levasseur**
Layout: **David Roach and Therese Boyer**

Canada Building
344 Slater Street
3rd Floor
Ottawa Ontario K1A 0T8

Toll Free : 1 877 996-6368
Fax: (613) 943-2255
ISSN 1203-0996

E-mail: message@ocol-clo.gc.ca
Web site: www.ocol-clo.gc.ca

Think recycling!
Printed in Canada on recycled paper

In November 1999, the Commissioner appeared before the members of the Standing Committee on Transport and the Standing Committee of the House and Senate and recommended to the government of Canada that the provisions that previously applied to Air Canada remain unchanged and be fully assumed by any new owner. She asked that the good intentions of the government to ensure respect for the *Official Languages Act* in any restructuring of the air transportation industry be put into practice. Dr. Adam hoped that specific and effective accountability procedures would be spelled out in the new legislation.

On February 17, the Commissioner was pleased to find that Minister Collenette and the government had followed her recommendation. She told a CBC reporter from Moncton, "For the Commissioner, this is really an important day, and I am pleased to congratulate the Minister for having taken a strong leadership role on this issue." Minister Collenette, for his part, could not have been firmer in his determination to ensure that Air Canada and its regional carriers recognize their linguistic obligations. At a press briefing, he stated, "It is not just a matter of providing for prerecorded announcements; for automated announcements; it will not only be to indicate where the washrooms and the emergency exits are. All Canadians have the right to feel comfortable and safe and to be served in their own official language aboard Air Canada and its regional carriers."

Dr. Adam and her team are quite hopeful that Air Canada will do everything possible to ensure that the official languages have their rightful place ... both on the ground and in the air.

THE WORLD OF HIGH PERFORMANCE SPORT

(from page 6)

charge of the study have met with over one hundred persons involved in the high performance sport community—athletes, officials of sports associations, and researchers in the field of sport. In the course of the study they visited multisport centres in Calgary, Winnipeg and Montreal.

The study is well on its way to completion and will be made public shortly.

WHEN YOU WERE THREE YEARS OLD

What language did you speak to your parents when you were three years old? In what language did you play games with your brothers, sisters and friends? Do you still speak that language today? If the answer to the last question is "yes," according to Statistics Canada, you still speak your mother tongue. And if your early childhood was spent in Canada, it is likely that English or French is your mother tongue.

If you still speak the language of your childhood, you most likely were able to attend a school in your mother tongue. Unfortunately, not all children have the opportunity to be instructed in their mother tongue, even if it is one of Canada's two official languages.

Last January 29, Commissioner Dyane Adam delivered a speech to the French-language Early Childhood Summit held in Toronto under the auspices of the Association canadienne-française de l'Ontario. Parents, teachers, school board trustees, administrators, and professionals working for the Ontario Ministry of Education met to reflect on the mission of providing instruction in the language of the minority.

Since 1982, section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* has given the official language minority communities the right to primary and secondary instruction in their own language. Rulings of the Supreme Court of Canada have affirmed the right of the communities to manage their own schools. Yet, for various reasons, not all children enjoy this privilege. This is seen as one of the causes of the decline in the number of Francophones in Canada.

The Early Childhood Summit explored this issue and considered the fundamental importance of the first six years of life, and particularly the first three. Dr. Adam took the opportunity to remind the participants that the early childhood project must bring together all the parties concerned and mobilize all those who support women, couples and families throughout their lives. She added: "This Summit could not be more timely. Thanks to your work, you can be among the first to submit proposals under the federal-provincial programs being developed pursuant to the National Children's Agenda, which was announced in the last Speech from the Throne. The more you present a clear vision of what you want to achieve and how you expect to get there, the more your efforts will be crowned with success."

The Commissioner strongly encouraged the participants in the Early Childhood Summit to draw up detailed plans and mobilize to find the resources required to achieve the aims of section 23 of the *Charter*.

The text of Dr. Adam's speech is posted on the Office's web site at www.ocol-clo.gc.ca under What's New. Printed copies are also available from the Office of the Commissioner.

CELEBRATION IN SUDBURY

The Commissioner, Dyane Adam, surrounded by actors of La Troupe from Laurentian University in Sudbury, was the guest of honour at a series of events paying tribute to Andrée Paiement, whose name remains associated with the flowering of artistic creativity in northern Ontario, although he is no longer with us.

On March 10, Dr. Adam attended Paroles de Paiement, a collage of dramatic readings and music by Andrée Paiement, under the artistic direction of Madeleine Azzola.

On the same day, the Commissioner also participated in a round table and gave a talk at the launch of the "Programme et Arts d'expression" at Laurentian University.

Some final WORDS

Greetings,
net surfers!

Increasingly, the Internet is becoming as essential as … a toaster! It is now impossible to do without it. The survey of INFOACTION readers showed that 60.5 percent of the respondents are wired. And to our great satisfaction, 26.3 percent visit the Office of the Commissioner's Web site. This trend encourages us to make our site a crossroads where net surfers interested in the official languages will encounter one another more often.

A QUIZ

THAT WILL NOT MAKE YOU A MILLIONAIRE

Quizzes of all kinds are in vogue. Would you like to take part in an interactive question-and-answer game? You will not become a millionaire, but you will enrich your knowledge of the official languages and have fun. Quizzing … Languages for All Tastes; an initiative of the Official Languages Support Programs of the Department of Canadian Heritage, has an appointment with you on the Internet at the following address: www.pch.gc.ca/offlangoff/quiz/english/intro.htm

DO YOU KNOW ABOUT CINEROUTE?

It's a fact worth knowing: the National Film Board is 60 years old. For the occasion, this venerable institution has just launched CineRoute, the pilot project of a national on-request cinema service that will soon be available in every Canadian institution and home connected to the Internet. At present, the Université de Moncton is participating in this pilot project that will make some 800 audio-visual works accessible. The Université de Moncton has obtained authorization to access the CineRoute site because it is connected to the Ca*Net3 Internet network (a wide-band network independent of the commercial Internet).

The pilot project is in its initial stages. In the second phase, primary and secondary schools, public libraries, community organizations and individuals will be invited to participate in this ambitious project.

TAKE UP YOUR PENS, READERS!

Thank you for taking the time to answer our questionnaire. One of your suggestions was that we give our readers a chance to be heard. Starting with the Summer 2000 issue, INFOACTION will publish the column "Our readers write." The ball is now in your court, or should we say we are tossing you a pen? You don't need to use a pen, however. The Internet is at your service. Give us your feedback at www.ocol-clo.gc.ca or write to us at our postal address: Canada Building, 344 Slater Street, Third Floor, Ottawa, Ontario K1A 0T8.

INFOACTION will publish a selection of signed letters (please include your address and telephone number, which will be kept confidential). We reserve the right to edit them for brevity.

It's your turn!

BULLETIN INFOACTION

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Printemps 2000

Volume 6, nº 1

Un mot de la Commissaire
-1-

En route...
d'un océan à l'autre
-2-

Il était une fois...
à Summerside
-3-

Vos réponses
à nos questions
-4-

Dossiers de l'heure
-5-

La plainte :
un outil de changement
-7-

À basse
et à haute altitudes
-8-

Quand vous aviez
trois ans ?
-9-

Quelques mots de la fin
-10-

Un mot de la Commissaire

En décembre dernier, je sollicitais les idées, les suggestions et les commentaires des lecteurs d'INFOACTION par l'entremise d'un questionnaire. Comme nous l'avons souligné, le Commissariat réfléchit présentement sur la façon d'améliorer l'ensemble de ses communications avec le public canadien. INFOACTION fait partie intégrante de cette réflexion.

Vous avez été nombreux et nombreuses à répondre à notre invitation. Nous avons analysé vos réponses et y avons trouvé une mine d'excellentes idées. Vous remarquerez sans doute que le présent numéro, sans faire peau neuve, a subi quelques modifications. Nous avons tenu compte de certains de vos commentaires et de vos suggestions. Dans la mesure du possible, et selon les ressources disponibles, nous tenterons de répondre à vos attentes.

Au nom du Commissariat, je vous remercie sincèrement d'avoir répondu avec autant de diligence. C'est là un signe que vous tenez à ce qu'INFOACTION fasse partie de vos lectures. Il sera au rendez-vous, au rythme des quatre saisons. Le présent numéro du Printemps 2000 vous salue donc en vous invitant à communiquer de nouveau avec nous. L'équipe du Commissariat a besoin de vous.

Dyane Adam

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
Printemps 2000 Vol. 6 – nº 1

EN ROUTE... D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Soucieuse de remplir son mandat de la façon la plus efficace possible, la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, accorde une importance primordiale au travail d'équipe.

À ses yeux, les Canadiens et les Canadiennes font partie de la grande équipe qui l'appuie dans l'exécution de son mandat. C'est pourquoi elle a entrepris, dès le début de la première phase de son mandat de sept ans, une tournée de consultations pancanadiennes.

Depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, cette tournée lui offre l'occasion de rencontrer des associations, des particuliers de tous les secteurs de la société canadienne, des jeunes et des moins jeunes, des représentants des médias, etc.

Mme Adam veut d'abord consulter ceux et celles qu'elle rencontre sur les orientations du Commissariat quant à la mission et aux valeurs fondamentales de cet organisme. Elle veut aussi leur faire part des préoccupations du Commissariat au sujet de l'approche et du mode d'intervention à adopter.

La Commissaire veut également que les Canadiens et les Canadiennes partagent avec elle leur analyse des principaux enjeux liés aux langues officielles. Enfin, elle discutera du rapport annuel de la Commissaire à partir d'un document de réflexion préparé à cette fin.

Cette tournée pancanadienne effectuée en étroite collaboration avec les cinq représentants de la Commissaire en région s'avère déjà un exercice des plus enrichissants.

INFOACTION vous en reparlera … a mari usque ad mare.

Bureaux régionaux

Commissariat aux langues officielles

Région de l'**Atlantique**
Place Heritage, bureau 410
95, rue Foundry
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Tél. : (506) 851-7047
1 800 561-7109

Région du **Québec**
2021, avenue Union, bureau 805
Montréal (Québec)
H3A 2S9
Tél. : (514) 283-4996
1 800 363-0628

Région de l'**Ontario**
438, avenue University
Bureau 1410, C.P. 109
Toronto (Ontario)
M5G 2K8
Tél. : (416) 973-1903
1 800 387-0635

Région du **Manitoba** et de la **Saskatchewan**
Immeuble Centre-ville,
Bureau 200
131, boulevard Provencher
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0G2
Tél. : (204) 983-2111
1 800 665-8731

Région de l'**Alberta**, de la **Colombie-Britannique**, des **Territoires du Nord-Ouest** et du **Yukon**
10055, 106e Rue,
Bureau 620
Edmonton (Alberta)
T5J 2Y2
Tél. : (780) 495-3111
1 800 661-3642

Remarque : Le territoire du **Nunavut** est desservi par l'administration centrale.

IL ÉTAIT UNE FOIS... À SUMMERSIDE
Une histoire vraie !

À les écouter nous raconter le périple qui les a conduites depuis leur cuisine de Summerside (Île-du-Prince-Édouard) jusqu'à la Cour suprême du Canada, on dirait un conte, mais pas tout à fait car il s'agit d'une histoire vraie, une histoire à suivre !

Tous les médias en ont parlé, le 13 janvier 2000 et les jours qui ont suivi. En ce jour mémorable, la Cour suprême a rendu son jugement : Summerside aurait son école de langue française. Les petits Acadiens et les petites Acadiennes d'une belle ville de l'Île-du-Prince-Édouard n'auront plus à supporter deux heures d'autobus par jour pour se rendre à l'école.

Plus que toute autre personne au pays, deux mères de famille se sont réjouies et n'en croyaient ni leurs yeux ni leurs oreilles. Noëlla Arsenault-Cameron et Madeleine Costa-Petitpas ainsi que la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard criaient victoire. Une décision unanime de la Cour suprême du Canada signée par les juges Major et Bastarache donnait raison aux parents francophones de la région de Summerside qui, depuis 1982, réclamaient une école de langue française.

INFOACTION a voulu savoir pourquoi ces deux mères de famille s'était engagées dans une aventure qui a duré huit ans et qui n'est pas finie. Pourquoi continuer ? Voici quelques bribes d'une conversation que nous avons eue avec elles.

Noëlla est une Acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard et Madeleine, une Franco-Ontarienne originaire de Kapuskasing. Les deux désiraient ardemment léguer à leurs enfants le riche héritage de leur langue et de leur culture françaises. Était-ce possible quand il n'y avait pas d'école de langue française à proximité ? Tous les jours, elles se rendaient compte de la fragilité de leur héritage. Le temps pressait.

C'est donc pour leurs enfants et leurs petits-enfants que toutes deux ont accepté l'invitation de la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard de s'engager dans une aventure dont elles ne soupçonnaient ni la complexité, ni la longue durée. N'oublions pas que ces deux mères de famille occupent un emploi à temps plein…

Noëlla et Madeleine ont donc lutté pour que leurs enfants aient le choix d'être éduqués dans leur langue maternelle. Au début, elles ne savaient pas que ce choix existait. « Pourtant, il est là ce choix, je ne savais à peu près rien de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une fois que je l'ai connu ce droit fondamental, rien n'allait plus m'arrêter. Je n'avais pas le droit de ne pas donner à mes enfants le droit à l'éducation dans leur langue maternelle », nous a confié Noëlla. Et la saga a commencé. Des centaines de réunions, des heures interminables de lecture, de longs moments d'attente, des victoires et des défaites, mais le projet de lutter en faveur d'un droit fondamental demeurait toujours bien vivant. « Il ne fallait pas lâcher, c'était impossible. Un mot m'a servi de force, de motivation, je me le répétais sans cesse : INÉVITABLE. Ce mot était devenu magique. La victoire en effet était inévitable parce qu'elle serait le fruit d'un droit garanti par la *Charte* », de dire Madeleine.

De gauche à droite : Me Pierre Foucher, Me Christian Michaud, Noëlla Arsenault-Cameron, Me Paul Rouleau, Madeleine Costa-Petitpas, Me Daniel Mathieu, Me Robert McConnell, Me Richard Tardif.

Ce qu'elles retiennent comme leçon fondamentale, c'est la force que les parents détiennent quand ils connaissent leurs droits. Plus elles s'engageaient dans cette lutte auprès de diverses instances du système juridique, plus elles se rendaient compte que leur démarche ne visait pas la création d'un nouveau droit mais plutôt le respect d'un droit qui existe déjà, un outil qui leur revient. Noëlla et Madeleine disent qu'elles ont développé une confiance et un grand respect à l'égard du système de justice.

Des moments difficiles, il y en a eu. Elles ne les oublient pas mais préfèrent de beaucoup partager ce qu'elles considèrent comme essentiel. Très souvent des étrangers les abordent dans la rue en disant : « Merci, c'est pour nous autres et pour tout le pays que vous avez gagné. » Voilà l'image qu'elles avaient à l'esprit en franchissant le seuil de la Cour suprême à Ottawa. Là, elles ont senti que leur aventure s'étendait bien au-delà de leurs enfants, elles se sont rendu compte que leur lutte, mais surtout leur victoire, était nationale.

« Et nous voilà de nouveau dans le bateau », de s'exclamer Madeleine ! Le champagne et les réjouissances ont très vite cédé la place aux réunions sérieuses. Fortement appuyées par la Fédération des parents, Noëlla et Madeleine ont entrepris de poursuivre leur rêve : la mise sur pied d'une école ainsi que de quelques centres scolaires communautaires. Tout est à faire ! La réalité est loin du rêve…

Quand elles seront devenues grands-mères, leurs petits-enfants leur parleront en français et des petits enfants de tout le Canada pourront eux-aussi faire de même car… il était une fois à Summerside, Noëlla et Madeleine.

Plusieurs lecteurs et lectrices ont complété le questionnaire qui accompagnait INFOACTION en décembre 1999. Voici quelques extraits des réponses reçues. Malheureusement, nous ne pouvons pas toutes les publier.

La présentation et le contenu d'INFOACTION de décembre dernier le rendent beaucoup plus facile à lire, articles plus brefs. Très intéressant. Continuez !

Un lecteur du Nouveau-Brunswick

Pourquoi pas une page « Opinion des lecteurs » dans INFOACTION ?

Un lecteur lecteur de la Nouvelle-Écosse

Trop de problèmes quand on parle des langues officielles. Y a-t-il des réussites ? INFOACTION publie rarement des « success stories », surtout celles qui se seraient passées dans les ministères fédéraux.

Un lecteur de l'Ontario

Beaucoup de Canadiens ne connaissent même pas l'existence de la *Loi sur les langues officielles*. Le Commissariat devrait mieux nous renseigner en vulgarisant la *Loi* via les grands médias et surtout via Internet.

Un lecteur de l'Alberta

INFOACTION est une publication pertinente qui couvre bien l'ensemble des dossiers des langues officielles.

Un lecteur du Nouveau-Brunswick

Présentez-nous des cas de plaintes en décrivant l'évolution du processus. Ce n'est pas clair pour le commun de vos lecteurs.

Un lecteur du Québec

Pourquoi pas une chronique pour les jeunes dans INFOACTION de même qu'une chronique sur Internet ? Quand les agents visitent les régions, ils devraient rencontrer les clubs de l'âge d'or.

Un lecteur de la Saskatchewan

INFOACTION paraîtrait sans doute plus souvent s'il devenait une lettre collective de la Commissaire (newsletter).

Un lecteur de la Colombie-Britannique

INFOACTION publie trop peu d'articles qui traitent des Anglo-Québécois.

Un lecteur du Québec.

Une plainte au Commissaire peut-elle réellement changer quelque chose ? Donnez-nous des exemples.

Un lecteur de l'Ontario

Ne trouvez-vous pas que le Commissariat devrait être plus présent à la télévision et à la radio ? Vous utilisez très peu les radios communautaires.

Un lecteur de l'Île-du Prince-Édouard

INFOACTION devrait utiliser une langue plus simple et moins bureaucratique.

Un lecteur de l'Ontario

S.V.P. faites de la publicité afin de faire connaître votre site Internet, un bon moyen de parler à un grand nombre de Canadiens.

Un lecteur du Manitoba

J'ai beaucoup aimé le dernier numéro d'INFOACTION, surtout l'entrevue avec Dyane Adam. En lisant cet article, j'ai mieux compris son rôle et je connais ses objectifs.

Un lecteur de l'Ontario

J'aime la façon dont le Commissariat traite ses clients. Par exemple, on vous remercie par écrit lorsqu'on porte plainte.

Un lecteur du Manitoba.

Dossiers de l'heure

À l'ordre du jour du Commissariat, il y a un dossier qui demeure prioritaire : Internet. En août 1999, Mme Dyane Adam a rendu publique une étude spéciale intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Cette étude se voulait un pressant appel auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une action immédiate pour rattraper le temps perdu et développer une masse critique de contenus et de services en français sur Internet.

Le gouvernement a réagi favorablement à l'étude et la Commissaire s'en est réjouie. En effet, elle a constaté avec satisfaction que le gouvernement s'engage à élaborer un plan d'action cohérent accompagné d'échéanciers, de mécanismes de suivi et de rapports réguliers sur les progrès réalisés. Sans aucun doute, la volonté du gouvernement fera accroître les contenus et les services en français. À ce sujet, la Commissaire a déclaré que « le développement de l'inforoute au Canada doit se faire dans le respect des langues officielles, tant au niveau des communications qu'entretient le gouvernement fédéral avec les citoyens sur Internet que sur le plan des politiques gouvernementales visant à accroître le contenu sur Internet ».

Mme Adam suivra de près la mise en œuvre des engagements gouvernementaux. Elle invite le public, et en particulier les lecteurs d'INFOACTION, à lui faire part de leurs commentaires et suggestions sur la question du français sur Internet, par l'entremise du site Web du Commissariat : www.ocol-clo.gc.ca

L'appareil gouvernemental a connu des transformations majeures au cours des dernières années. Dans l'administration fédérale, les compressions budgétaires successives, la restructuration des ministères et des programmes, les privatisations, la dévolution et les mesures prises en vue de moderniser et de rationaliser la prestation des services à la population ont profondément modifié la gestion des langues officielles.

En janvier 1999, un groupe de travail créé par le Conseil du Trésor pour donner suite à l'étude du Commissariat sur les transformations a déposé son rapport sur les transformations importantes dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental fédéral.

Le Groupe de travail Fontaine a recommandé au gouvernement d'établir, à titre de projets pilotes, des partenariats avec les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire pour offrir certains services.

Certains ministères fédéraux ont en effet conclu des ententes avec des organismes communautaires. Plusieurs de ces ententes se rapportent au développement économique et au développement du marché du travail.

Quelles sont les conditions à remplir pour respecter la *Loi sur les langues officielles* dans le cas de la délégation, aux communautés, de la prestation d'un programme ou d'un service gouvernemental ? Dans quelles conditions ces nouvelles modalités favorisent-elles l'épanouissement des communautés ?

C'est précisément ce que déterminera au cours des prochains mois une étude d'envergure menée par le Commissariat.

Numéro de convention 1462652 de la Poste-publications

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont fait d'importants gains dans le domaine scolaire. Quel est le bilan de la situation et quelles en sont les tendances ? Comment les communautés peuvent-elles assurer leur avenir ?

Voilà deux questions que le Commissariat aux langues officielles tente d'élucider en ce début de millénaire. Pour ce faire, Mme Adam a retenu les services de la spécialiste Angéline Martel, qui a publié de nombreuses études et qui poursuit une importante recherche scientifique.

L'étude portera principalement sur la mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans les écoles des minorités francophones. Cet article porte plus précisément sur le droit à l'instruction en français. Les jugements des tribunaux, dont trois de la Cour suprême du Canada, ont affirmé le droit des communautés minoritaires à leur épanouissement par l'établissement et la gestion d'écoles de langue française. L'article 23 a-t-il porté les fruits escomptés ? L'étude en cours tentera de répondre à cette épineuse question.

Mme Martel examinera aussi la situation des ayants droit, c'est-à-dire les enfants dont au moins un des parents est de langue maternelle française. Certaines données indiquent que le nombre d'ayants droit est en baisse continue. Par contre, la mise en œuvre de l'article 23 a contribué à une diminution moins marquée depuis quelques années et à une augmentation du nombre d'écoles de langue française.

Enfin, l'étude déterminera des pistes d'action pour réaliser les objectifs de l'article 23 en vue d'assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.

INFOACTION vous fera part des résultats de cette importante étude.

On connaît la place qu'occupe le sport de haut calibre dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Au fil des ans, des parents, des athlètes, des instructeurs, des associations sportives et des politiciens se sont posé des questions sur le rôle des langues officielles dans l'univers du sport de haut calibre.

En 1998, un sous-comité parlementaire a publié une étude sur le sport au Canada. On y traitait principalement du financement du sport de haut calibre. Par contre, certains parlementaires ont déploré la rareté de services disponibles pour les athlètes de langue française. Ils s'inquiétaient également de la faible possibilité que ces athlètes puissent être choisis pour représenter le Canada au sein de diverses équipes nationales. C'est alors que deux députés ont demandé à la Commissaire de vérifier si les athlètes de langue française pouvaient, tout autant que leurs collègues de langue anglaise, se perfectionner dans la langue de leur choix. C'est là une question à la fois vaste et complexe.

Il importe de noter que les associations sportives qui gèrent les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux athlètes de haut calibre sont des organismes à but non lucratif et, par conséquent, ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. En revanche, le gouvernement fédéral leur octroie des contributions financières par le biais de Sport Canada, qui fait partie du ministère du Patrimoine canadien. Ces associations se sont engagées à offrir des services aux athlètes dans les deux langues officielles.

En septembre 1999, le Commissariat a donc entrepris une étude spéciale sur les langues officielles dans l'ensemble du système encadrant le sport de haut calibre au Canada.

L'étude va bon train. Des agents du Commissariat ont entrepris une révision rigoureuse des divers documents portant sur la structure des associations du sport de haut calibre. Ils vérifient la place qu'occupent les langues officielles dans les divers jeux auxquels participe le Canada. Ils analysent aussi les préoccupations qui ont été exprimées lors des audiences publiques tenues par le sous-comité

(suite à la page 8)

Les lecteurs nous ont demandé des exemples de plaintes déposées auprès du Commissariat aux langues officielles qui ont connu d'heureux résultats. Sans révéler l'identité de ceux et celles qui ont saisi le Commissariat de certaines situations jugées non conformes à la Loi sur les langues officielles, *voici trois cas qui démontrent que la plainte est un outil de changement.*

Un anglophone du Québec améliore une situation

LE FAIT :
En février 1999, un client anglophone de Terrebonne s'est présenté à un comptoir postal dans une pharmacie locale. Il n'a pas pu obtenir de service dans la langue officielle de son choix, soit l'anglais. Il a déposé une plainte au Commissariat qui a fait enquête auprès de la Société canadienne des postes. Le représentant des ventes au détail de la société a rencontré les responsables du comptoir concerné et leur a rappelé les obligations linguistiques stipulées dans leur contrat.

RÉSULTAT :
Grâce à cette plainte, le service au public est désormais disponible en français et en anglais à ce comptoir postal de Terrebonne. Une vérification ponctuelle a permis au Commissariat de s'en assurer.

La sécurité dans la langue de son choix

LE FAIT :
En juin 1999, un voyageur s'est présenté à un kiosque situé dans l'aire de service de la fouille sécuritaire d'un aéroport international situé dans l'ouest canadien. Il a salué l'employé au comptoir en français et s'est fait répondre, en anglais : « Ten dollars please. » Le voyageur a porté plainte au Commissariat. Au cours de l'enquête qui a suivi, un agent du Commissariat a rencontré la responsable du service à la clientèle pour discuter de la situation. À la suite de cette rencontre, la responsable a rappelé à la compagnie chargée de la sécurité qu'elle devait respecter les obligations linguistiques inscrites au contrat avec l'aéroport.

RÉSULTAT :
L'administration aéroportuaire a imposé des mesures fermes afin que la *Loi sur les langues officielles* soit dûment respectée, et la compagnie de sécurité a mis en place des mesures correctives afin que la prestation des services en français et en anglais soient disponibles en tout temps à cet aéroport international. Lors de vérifications, le Commissariat a constaté que les services sont réellement disponibles dans les deux langues.

Oui, les enfants ont des droits linguistiques

LE FAIT :
Au cours de la dernière année, des étudiants de l'école Émilie-Tremblay de Whitehorse ont participé en français au concours de la Société canadienne des postes, « Timbrons l'avenir ». Les sept demi-finalistes de cette école de langue française ont reçu de la Société une lettre de félicitations rédigée en anglais seulement. On a donc déposé une plainte auprès du Commissariat. Après enquête, on a constaté qu'une erreur s'était effectivement glissée dans l'envoi des lettres.

RÉSULTAT :
La Société canadienne des postes a fait parvenir une lettre de félicitations en français aux demi-finalistes de Whitehorse et a modifié le formulaire d'inscription de divers concours pour y inclure une case demandant aux participants de préciser leur choix de langue officielle.

À BASSE ET À HAUTE ALTITUDES

Le 17 février 2000, le ministre des Transports, David Collenette, a déposé un projet de loi visant la réglementation du quasi-monopole d'Air Canada dans l'industrie aérienne. Ce projet de loi veut clarifier les obligations d'Air Canada, de ses filiales et des transporteurs régionaux en ce qui a trait, notamment, à l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La Commissaire a accueilli avec grande satisfaction la volonté du ministre des Transports d'assujettir les transporteurs régionaux d'Air Canada à la *Loi sur les langues officielles*.

Au cours des cinq dernières années, le Commissariat a reçu plus de 900 plaintes contre Air Canada et ses transporteurs régionaux. On comprend aisément pourquoi Mme Adam a insisté en faveur de mesures pour corriger la situation.

En novembre 1999, la Commissaire a comparu devant le Comité permanent des transports et le Comité permanent de la Chambre et du Sénat. À ces deux occasions, elle a recommandé au gouvernement du Canada que les dispositions qui s'appliquaient antérieurement à Air Canada demeurent inchangées et soient assumées entièrement par tout nouveau propriétaire. Elle a demandé que la bonne volonté du gouvernement de faire respecter la *Loi sur les langues officielles* lors de la restructuration de l'industrie du transport aérien au Canada soit traduite dans les faits. Mme Adam a souhaité la mise en place de mécanismes précis et efficaces de reddition de comptes qui seraient définis dans la nouvelle législation.

Le 17 février, la Commissaire s'est réjouie de constater que le ministre Collenette et le gouvernement avaient suivi sa recommandation. À un journaliste de Radio-Canada de Moncton, elle a déclaré : « Pour la Commissaire, c'est vraiment un jour important et je suis heureuse de féliciter le Ministre d'avoir assumé un fort leadership dans ce dossier. » Pour sa part, le ministre Collenette a été on ne peut plus ferme quant à sa détermination de faire en sorte qu'Air Canada et ses transporteurs régionaux reconnaissent leurs obligations linguistiques. Lors d'un point de presse, il a précisé : « Il ne s'agit pas simplement d'une prévision en vue d'annonces préenregistrées, d'annonces automatiques; ce ne sera pas seulement pour indiquer où sont les toilettes et les sorties de secours. Tous les Canadiens ont le droit d'être confortables, en sécurité et servis dans leur langue officielle à bord d'Air Canada et de ses transporteurs régionaux. »

Mme Adam et son équipe veilleront de très près à ce qu'Air Canada respecte rigoureusement l'application de la *Loi sur les langues officielles*... à basse et à haute altitudes.

Rédactrice en chef : **Lyne Ducharme**
Rédaction : **Monique Cousineau**
Révision française : **Henriette Levasseur**
Révision anglaise : **Colin Morton**
Infographie : **David Roach et Therese Boyer**

Édifice Canada
344, rue Slater
3e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone sans frais : 1 877 996-6368
Télécopieur : (613) 943-2255
ISSN 1203-0996

Courrier électronique : message@ocol-clo.gc.ca
Site Web : www.ocol-clo.gc.ca

Pensez à recycler !
Imprimé au Canada sur du papier recyclé

L'UNIVERS DU SPORT AMATEUR (suite de la page 6)

parlementaire sur le sport. Enfin, les agents responsables de l'étude ont rencontré plus de cent personnes engagées dans le monde du sport de haut niveau, autant des athlètes et des responsables d'associations sportives que des chercheurs dans le domaine sportif. Dans le cadre de cette étude, ils ont visité les centres multisports situés à Calgary, à Winnipeg et à Montréal.

L'étude est donc en bonne voie de réalisation et sera rendu publique sous peu.

QUAND VOUS AVIEZ TROIS ANS ?

Dans quelle langue parliez-vous à vos parents quand vous aviez trois ans ? Quelle était la langue de jeu avec vos frères et sœurs, avec vos amis ? Aujourd'hui, parlez-vous encore cette langue ? Si vous répondez « oui » à cette dernière question, selon Statistique Canada, vous parlez toujours votre langue maternelle. Et si votre petite enfance s'est déroulée au Canada, il est probable que le français ou l'anglais soit votre langue maternelle.

Si vous parlez encore la langue de votre enfance, il y a fort à parier que vous avez pu fréquenter une école dans votre langue maternelle. Malheureusement, ce ne sont pas tous les enfants qui ont la chance de se faire instruire dans leur langue maternelle, même s'il s'agit d'une des deux langues officielles du Canada.

Le 29 janvier dernier, la Commissaire Dyane Adam a prononcé une allocution lors des États généraux sur la petite enfance qui se sont tenus à Toronto, sous les auspices de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Parents, enseignants, conseillers scolaires, administrateurs et professionnels œuvrant au sein du ministère de l'Éducation de l'Ontario s'étaient réunis afin de réfléchir sur la mission de l'instruction dans la langue de la minorité.

Depuis 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire le droit à l'éducation primaire et secondaire dans leur propre langue. Des jugements de la Cour suprême du Canada ont affirmé le droit des communautés à la gestion de leurs écoles. Pourtant, pour plusieurs raisons, ce ne sont pas tous les enfants qui jouissent de ce privilège. On y voit une des causes de la décroissance dans le nombre de francophones au Canada.

Les États généraux sur la petite enfance se sont penchés sur cette problématique en réfléchissant sur l'importance fondamentale des six premières années de la vie, plus particulièrement les trois premières. Mme Adam a profité de l'occasion pour rappeler aux participants que le projet de la petite enfance doit rassembler tous les secteurs concernés et mobiliser tous les intervenants qui soutiennent la femme, le couple et la famille tout au long de leur vie. Elle a ajouté : « La tenue de vos États généraux sur la petite enfance ne saurait être plus opportune. Grâce à vos travaux, vous pourrez être parmi les premiers à présenter des propositions dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux en voie d'élaboration, conformément au Plan d'action national pour les enfants annoncé dans le dernier discours du Trône. Plus vous pourrez présenter une vision claire de ce que vous voulez réaliser et comment vous comptez vous y rendre, plus vos démarches seront couronnées de succès. »

La Commissaire a fortement encouragé les participants aux États généraux sur la petite enfance à dresser des plans détaillés et à se mobiliser afin d'aller chercher les ressources indispensables à la réalisation de l'article 23 de la *Charte*.

Le texte du discours de Mme Adam est affiché sur le site Web du Commissariat à l'adresse www.ocol-clo.gc.ca sous la rubrique « Quoi de neuf ? ». Vous pouvez également en obtenir des copies imprimées en communiquant avec le Commissariat.

CÉLÉBRATION À SUDBURY

La Commissaire Dyane Adam, entourée des comédiens et comédiennes de LA TROUPE de l'Université Laurentienne de Sudbury, était l'invitée d'honneur à une série d'événements en hommage à André Paiement, dont le nom demeure associé à l'essor de la création artistique dans le Nord de l'Ontario, bien qu'il soit aujourd'hui disparu.

Le 10 mars dernier, Mme Adam a assisté à Paroles de Paiement, un collage de textes dramatiques et de musique d'André Paiement, sous la direction artistique de Mme Madeleine Azzola.

Ce jour-là, la Commissaire a également participé à une table ronde et a prononcé une allocution lors du lancement du « Programme en Arts d'expression » à l'Université Laurentienne.

Quelques MOTS de la fin

INTERNAUTES : SALUT !

De plus en plus, Internet devient aussi essentiel que… le grille-pain ! On ne peut plus s'en passer. Le sondage auprès des lecteurs d'INFOACTION a révélé que 60,5 p. 100 des répondants sont branchés. Et à notre grande satisfaction, 26,3 p. 100 visitent le site Web du Commissariat. Voilà une tendance qui nous invite à faire du site du Commissariat un carrefour où se rencontreront toujours plus fréquemment les internautes intéressés aux langues officielles.

UN QUIZ

QUI NE VOUS RENDRA PAS MILLIONNAIRE

La mode est aux quiz de tous genres. Aimeriez-vous prendre part à un jeu questionnaire interactif ? Vous ne deviendrez pas millionnaire, mais en revanche, vous enrichirez vos connaissances sur les langues officielles tout en vous amusant. QUIZONS…LES LANGUES À TOUTES LES SAUCES, initiative des Programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien, vous donne rendez-vous sur Internet à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca.offlangoff/quiz/français/intro.htm

CINÉROUTE VOUS CONNAISSEZ ?

C'est à connaître ! L'Office national du film a 60 ans. Pour l'occasion, cette noble institution vient de lancer CINÉROUTE, le projet pilote d'un service national de cinéma sur demande qui rejoindra bientôt toutes les institutions et tous les foyers canadiens reliés à Internet. Pour le moment, l'Université de Moncton participe à ce projet pilote qui rendra accessibles environ 800 œuvres audiovisuelles. L'Université de Moncton a obtenu une autorisation d'accès au site CINÉROUTE parce qu'elle est reliée au réseau Internet CA*Net 3 (un réseau à large bande, indépendant du réseau Internet commercial).

Le projet est à ses débuts. Dans une deuxième phase expérimentale, les écoles primaires et secondaires, les bibliothèques publiques, les organismes communautaires et les particuliers seront invités à participer à ce projet d'envergure.

À VOS PLUMES… AMIS LECTEURS ET AMIES LECTRICES !

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à notre questionnaire. Parmi vos suggestions, il y avait celle de donner la parole à nos lecteurs et lectrices. À compter du numéro Été 2000 donc, INFOACTION publiera la rubrique « Les lecteurs et lectrices prennent la parole ». La balle est maintenant dans votre camp, ou est-ce plutôt une plume que nous vous relançons ? Mais il n'y a pas que la plume. Internet est à votre service. Notez bien notre adresse : www.ocol-clo.gc.ca, sans compter le courrier postal : Édifice Canada, 344, rue Slater, 3e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0T8.

INFOACTION publiera une sélection des communications signées (comprenant votre adresse et votre numéro de téléphone qui seront gardés confidentiels) en se réservant toutefois le droit de les abréger.

À vous la parole !